



D.2022.06.08.6.7

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

Séance du 8 Juin 2022

6 – PROJETS TERRITORIALISES**6.7 – Feuille de route Pôles d'échanges multimodaux et parcs relais 2026-2030**

L'an deux mille vingt deux, le huit juin à Toulouse Métropole, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRESENTS	POUVOIR	ABSENTS-EXCUSES
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X		
BRIAND Sacha	X		
CARLES Joseph	X		
CARNEIRO Grégoire	X		
CHOLLET François	X	X (M. Trautmann a/c du chapitre 9)	
FAURE Dominique		X (M. Briand)	
GRASS Francis	X (a/c du chapitre 1)		X (jusqu'au CR des décisions)
LATTES Jean-Michel	X		
MISIAK Nicolas			X
MOUDENC Jean-Luc		X (M. Lattes)	
PORTARRIEU Jean-François		X (M. Carles)	
TERRAIL-NOVES Vincent		X (M. Chollet jusqu'au point 8.2)	X (a/c du chapitre 9)
TRAUTMANN Pierre	X		
TRAVAL-MICHELET Karine	X		
SICOVAL			
LUBAC Christophe	X		
SANGAY Dominique		X (pouvoir M. Lubac)	
SITPRT			
BACOU Denis	X		
MARTIN Yannick	X		
MURETAIN AGGLO			
SUAUD Thierry	X		
TERRISSE Jean-Marc	X		

1) Rappel du schéma directeur P+R Horizon 2020 (délibération du 19 Octobre 2016) et bilan

Les pôles d'échanges et P+R sont un maillon essentiel de la Stratégie Mobilités 2025-2030, et sont en lien avec ces trois leviers :

- **Report modal et intermodalité**
- **Cohérence urbanisme – mobilité**
- **Optimisation des réseaux routiers**

Le schéma directeur des P+R horizon 2020 délibéré le 19 octobre 2016 visait à détailler les actions d'amélioration engagées et à renforcer au-delà de 2017, ainsi qu'une vision cible à 2020. Les opérations majeures et résultats obtenus se sont articulés autour de trois axes :

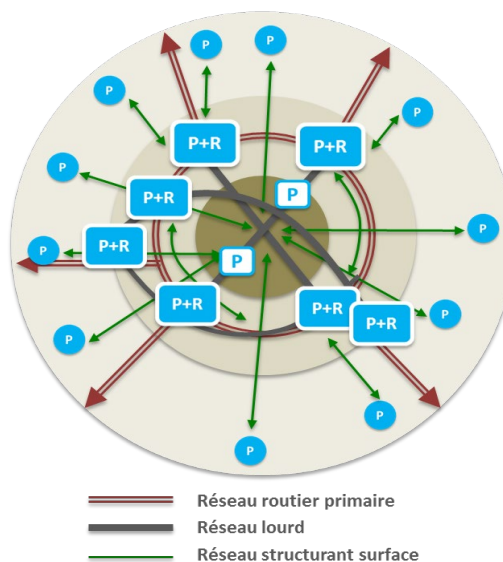
- **AXE 1 : Améliorer la gestion des P+R (+ 1200 places)**
 - o **1200 places libérées** grâce à la suppression des véhicules ventouses en 2017 ;
 - o Renouvellement du système de contrôle d'accès aux P+R, permettant **une gestion dynamique** et un niveau de service augmenté sur les P+R contrôlés à l'horizon début 2020.
- **AXE 2 : Renforcer la capacité des P+R (+ 1780 places)**
 - o Un renfort de capacité de rabattement sur le réseau lourd : **+ 1050 places** (Borderouge +250 places, *Basso Cambo* +300 places et *Oncopole* 500 places) ;
 - o Le développement en amont des zones les plus denses et au contact du réseau structurant Linéo, en partenariat avec les territoires, de parkings de proximité ouverts à tous types de stationnement : **+730 places** (Salvador Dali, L'Union, Monestié Plaisance-du-Touch).
- **AXE 3 : Décliner la stratégie Mobilités dans les P+R**
 - o **4 aires d'embarquement covoiturage** à Ramonville, Borderouge, *Basso Cambo* et *Oncopole* ;
 - o **4 parcs à vélos à accès règlementé** à Université Paul Sabatier, Borderouge, *Basso Cambo* et *Oncopole* ;
 - o Lancement d'un appel à initiatives privées pour des **infrastructures de recharges de véhicules électriques** dans les P+R des 4 terminus métro (Borderouge, Balma-Gramont, Ramonville, Basso Cambo).

2) Du schéma directeur P+R 2020 à la feuille de route PEM-P+R 2026/2030

Une première délibération en avril 2019 a cadré la stratégie PEM-P+R à l'horizon 2025 selon 3 périmètres :

- Développer l'offre de proximité en amont
- Renforcer l'offre de rabattement de masse
- Muter l'offre en cœur d'agglomération

Parkings de Proximité		Développer l'offre de proximité en amont
Parcs-Relais		Renforcer l'offre de rabattement de masse
Parkings Mixtes		Muter l'offre en cœur d'agglomération



Plusieurs constats sont faits :

L'exploitation des parcs relais a fortement évolué depuis mi-2020 :

- Une exploitation 24h/24h, confiée en sous-traitance à EFFIA
- Des coûts d'exploitation de 1,4 M€ pour 2020 (6 750 places) et de 1,6 M€ pour 2022 avec Basso Cambo et Oncopole : soit ±210€/place/an
- Une fréquentation de 1,82 Million de validations sur 1 an en 2021 malgré la crise sanitaire
- Un nouveau règlement permettant une tarification horaire pour les non-usagers Tisséo
- Des recettes de l'ordre de 670 K€ sur 1 an en 2021 malgré la crise sanitaire, tout en maintenant une gratuité offerte pendant 24h aux usagers des transports en commun.

Le nouveau système P+R complété par une enquête spécifique révèlent une meilleure connaissance des usages dans les P+R :

- Des utilisateurs des P+R qui proviennent pour 6% de moins d'un km du P+R, et pour 28% de moins de 3km.
- 75% des usagers P+R sont autosolistes, et même 86% les jours de semaines.
- Une durée de stationnement moyenne inférieure à 7 heures.

Le contexte évolue :

- La troisième ligne de métro proposera de nouveaux parcs relais (2 600 places)
- **La Zone à Faible Emission (ZFE) sera prochainement mise en œuvre avec** des restrictions d'accès pour les véhicules les plus polluants (des corridors d'accès seront maintenus hors ZFE pour les P+R d'Argoulets, Borderouge 1 et Basso Cambo 1 et 3).
- Les objectifs **environnementaux et énergétiques** sont renforcés pour tous les projets
- Le rabattement par les **modes actifs** est privilégié (réseau REV, services vélos, ...)

3) Vers une feuille de route PEM-P+R 2026-2030

Ces constats visent à proposer pour la feuille de route PEM-P+R des axes hiérarchisés selon des leviers prioritaires.

AXE 1 : Privilégier le rabattement amont sur le réseau structurant Linéo/Express/Bus

- Développer de nouveaux « **parkings de proximité** » en lien avec les territoires et **le réseau structurant**
- Engager des études et une stratégie de veille **avec les territoires**
- Formaliser des **partenariats** avec des centres commerciaux ou autres acteurs privés ?

Axe 2 : Améliorer la performance et le rabattement alternatif dans les PEM majeurs

- A- Renforcer la performance des **pôles bus**
- B- Améliorer et développer **le stationnement rabattement vélos** et leur **itinéraire d'accès**
- C- Améliorer le volet **énergétique et environnemental** des PEM

Axe 3 : Optimiser l'usage des P+R contrôlés et développer les P+R sur M3

- A- Evolution **tarification/incitation au covoiturage** et renforcement des **services** associés
- B- Evolution de la **capacité des P+R Métro** :
 - **Maintenir/Conforter** les P+R au contact du réseau routier primaire en **cohérence avec la ZFE**
 - **Muter** les P+R en cœur d'agglomération
 - **Créer** de la capacité sur M3

4) La déclinaison de la feuille de route PEM-P+R 2026-2030 par axe

AXE 1 : Rabattement amont / parkings de proximité

Les grands principes retenus pour les parkings de proximité (issus de l'étude menée avec l'Auat)

- Localisation en amont de la congestion et de la ZFE ;
- Implantation à moins de 100 m d'un arrêt d'une ligne structurante ;
- Possédant une capacité de 30 places minimum ;
- Prenant en compte l'offre existante (parkings publics, d'équipements culturels ou commerciaux, ...). → *Volonté de ne pas imperméabiliser de nouvelles parcelles à proximité d'un stationnement existant.*
- Si création d'un nouveau parking de proximité, il sera rendu perméable ;
- Réservation de quelques places covoiturage sur chaque parking de proximité ;
- Mise en place d'une veille stratégique avec les territoires sur les secteurs de développement.

Développer de nouveaux « Parkings de Proximité » en lien avec les territoires et le développement du réseau structurant

- Parking Saint-Alban Linéo 10 (49 places)
- Parking terminus Linéo 11 à Frouzins (49 places)
- Extension Parking Ribaute Linéo 1 (+50 places à +120 places)
- Parking Ligne EXpress Nord, Ligne EXpress Ouest, Evolution Malepère Nouveau L7 : (80 à 150 places)

Engager des études et une veille stratégique avec les territoires sur les secteurs ayant une offre structurante en transport en commun et/ou des aménagements priorisant les bus, planifiés ou envisageables à plus long terme.

→ *Principe de constitution de réserve foncière et préservation des conditions d'accessibilité par les territoires dans le cadre de leur projet de développement.*

Formaliser des partenariats avec des parkings à accès contrôlés de centres commerciaux ou autres acteurs privés.

AXE 2A : Performance des pôles bus

Les terminus bus centraux : un caractère urbain plus affirmé à concilier avec le développement du réseau structurant

- Des évolutions dans la ville centre (Jolimont, Cours Dillon, Jeanne d'Arc, ...)
- Etude urbaine des Arènes : un renfort de capacité du pôle bus à prévoir

Renforcer la performance des pôles bus périphériques pour accueillir le réseau structurant

Adaptation de la gare bus Université Paul Sabatier (Téléo)

- Réaménagement Pôle d'Echanges Multimodal Basso Cambo (Linéo 11 et 14/Ligne Express Muret-Basso Cambo)
- Création de la gare bus provisoire à Colomiers Gare (en lien avec les travaux M3)
- Extension de la gare bus La Vache (Linéo 10)
- Adaptation de la gare bus Ramonville (Travaux Connexion Ligne B/Transports A la Demande) - *90pl P+R à terme*
- Extension de la gare bus Borderouge (Linéo 12/desserte Nord) - *90pl P+R* et Rangueil (Linéo12)
- Extension remisage rames LAE : *-110 places parking proximité Aéroconstellation.*

AXE 2B : Stationnement vélo en rabattement – P+V

Les grands principes retenus pour les parcs à vélos en consignes collectives

- Les P+V complètent des arceaux simples
- Jusqu'à présent, un P+V en consigne collective est proposé si :
 - o *Il se trouve sur un foncier Tisséo*
 - o *Il a un usage exclusif de rabattement sur le réseau de transports en commun*
 - o *Il se trouve sur un terminus ou PEM majeur éloigné du centre-ville*
- Les P+V existants sont évolutifs en termes de capacité.

Améliorer le stationnement rabattement vélos et leurs itinéraires d'accès

- Plan d'actions amélioration P+V (centralisation exploitation, présence terrain, ajout interphone...)
- Nouveau/Rénovation lourde de 3 P+V (Argoulets/Balma-Gramont/Arènes)

Développer le stationnement rabattement vélos

- Nouveau P+V Oncopole (50 places) et Basso Cambo (100 places) en 2022, avec places pour vélos cargos
- Horizon M3 :
 - o *1 500 places au total sur le corridor M3 dont les dispositifs et modalités de gestions sont à définir avec les territoires*
 - o *Dont 4 nouveaux P+V Tisséo en consignes collectives sur M3 (Colomiers Gare / Sept Deniers / La Vache / La Cadène) : 350 places*
 - o *Des dispositifs pouvant répondre à la fois à du stationnement de rabattement et du stationnement local ?*

AXE 2C : Volet énergétique et environnemental

S'inscrire dans la transition énergétique du territoire

- Prendre en compte la ZFE et la transition énergétique des bus (GNV, électrique, ...) dans les projets ;
- Finaliser le déploiement des bornes de recharges de véhicules électriques (VE) (Borderouge, Balma Gramont et Ramonville en 2021 - Basso Cambo en 2023) dans le cadre de la convention passée avec Allego ;
- Etude d'opportunité pour un appel à initiatives panneaux photovoltaïques sur les silos Argoulets/Balma Gramont et les parkings d'Oncopole et Aéroconstellation, en lien avec le territoire.

Améliorer la dimension environnementale et paysagère des nouveaux parkings

- Meilleure prise en compte des enjeux environnementaux et paysagers dans les projets pour désimperméabiliser les sols (Oncopole/Frouzins/Basso Cambo, ...)
 - o *Plantation d'arbres, places enherbés ou drainantes sur les parkings de surfaces.*

AXE 3 : Optimiser l'usage des P+R contrôlés et développer les P+R sur M3

Evolution tarification/incitation au covoiturage/services pour accentuer le report modal

- Etude d'opportunité des nouveaux services, d'une nouvelle tarification, de nouvelles règles d'usage des P+R pour inciter au rabattement autrement qu'en voiture individuel.
- Mise en œuvre d'une expérimentation de places réservées pour les covoitureurs dans les P+R avec contrôle automatisé
- Accompagner le développement de l'autopartage au contact ou dans les P+R.

Evolution de la capacité des P+R Métro

- **Maintenir/Conforter les P+R au contact du réseau routier primaire en cohérence avec la ZFE**
 - Création P+R Oncopole + 500 : Début 2022
 - Création du silo mixte P+R Basso Cambo + 300 : Fin 2022
 - Extension du P+R Borderouge au sol + 110 créés et perte de - 90 pl. pour l'agrandissement de la gare bus
 - Adaptation de la gare bus Ramonville : perte de -90 pl. à terme
- **Muter les P+R en cœur d'agglomération**
 - Etude urbaine Jolimont / Suppression P+R Jolimont - 285 pl.
 - Etude urbaine Arènes
 - Emprise travaux M3 à La Vache - 430 pl.
- **Créer de la capacité sur M3**
 - 1 ouvrage à Colomiers Gare : 1 000 places
 - 1 ouvrage à La Cadène : 1 000 places
 - 1 P+R à Sept-Deniers 100 places et 1 P+R à La Vache (500 places).

5) Les étapes de concertation et de validation

La feuille de route PEM-P+R 2026-2030 a été examinée dans plusieurs instances :

- **Commission CLAIRE** du 5 Février 2021 et du 7 Octobre 2021
- Comités techniques avec les 5 EPCI (TM, SICOVAL, LMA, SITPRT-CCCB, SITPRT-CCST) en septembre/octobre 2021
- **Commissions territoriales** « Réseaux et services » en novembre/décembre (7 commissions)
- **Commission MOAPI** (Maîtrise d'Ouvrage, Projets d'Investissements et Gestion du Patrimoine) du 27 janvier 2022
- **Commission des grands employeurs** du 2 février 2022
- **Comité des partenaires** du 10 mai 2022
- **Réunion de bureau** du 25 mai 2022

La feuille de route PEM-P+R et sa programmation pour 2022 à 2026 est présentée ce jour en **Comité Syndical pour validation**.

6) Synthèse de la feuille de route PEM-P+R 2026-2030

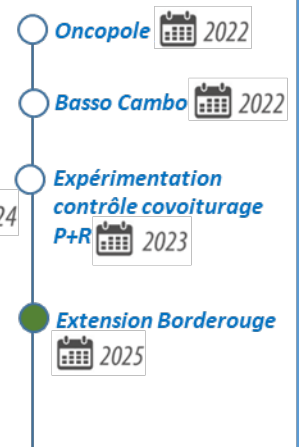
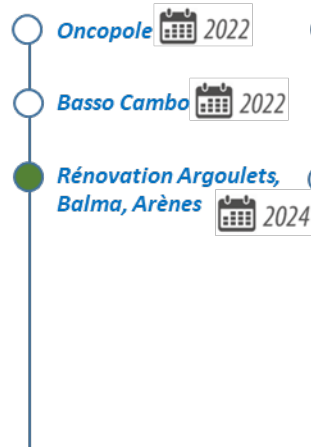
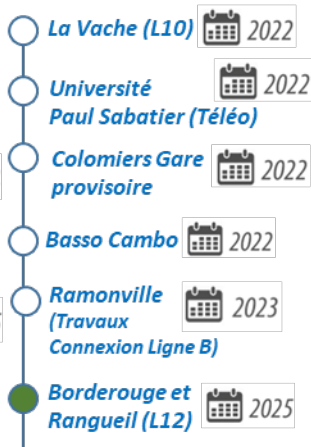
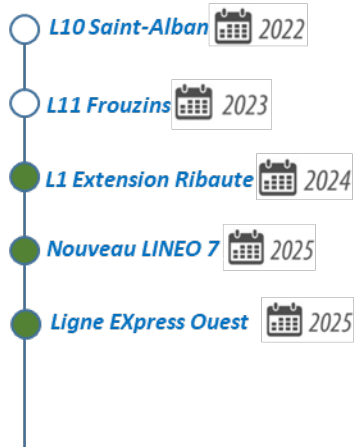
Le bilan de la capacité projetée de rabattement aux horizons 2026 et 3^{ème} ligne de métro est le suivant :



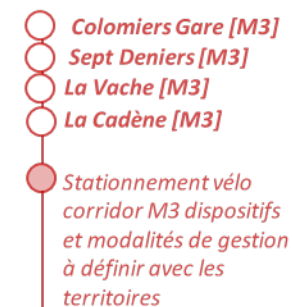
	2021	2026	M3 >2026
Parking proximité pour rabattement amont	1 375 pl.	1 465 pl. à 1665 pl. <i>110 supprimées / 200 à 400 créées</i>	> 1 465 pl. à 1665 pl. <i>Veille stratégique >2026</i>
Stationnement vélos en consignes collectives dans les PEM majeurs	424 pl.	574 pl. <i>Amélioration existant +150 pl.</i>	924 pl. <i>+350 pl. entre 2026 et M3 + 1500pl sur le corridor M3 (à définir)</i>
P+R contrôlés	6 750 pl.	6765 pl. <i>Compensation 895 supprimées / 910 créés ↗ taux de rotation et covoiturage</i>	9 365 pl. <i>+2 600 pl. entre 2026 et M3</i>

L'ensemble des opérations de la feuille de route :

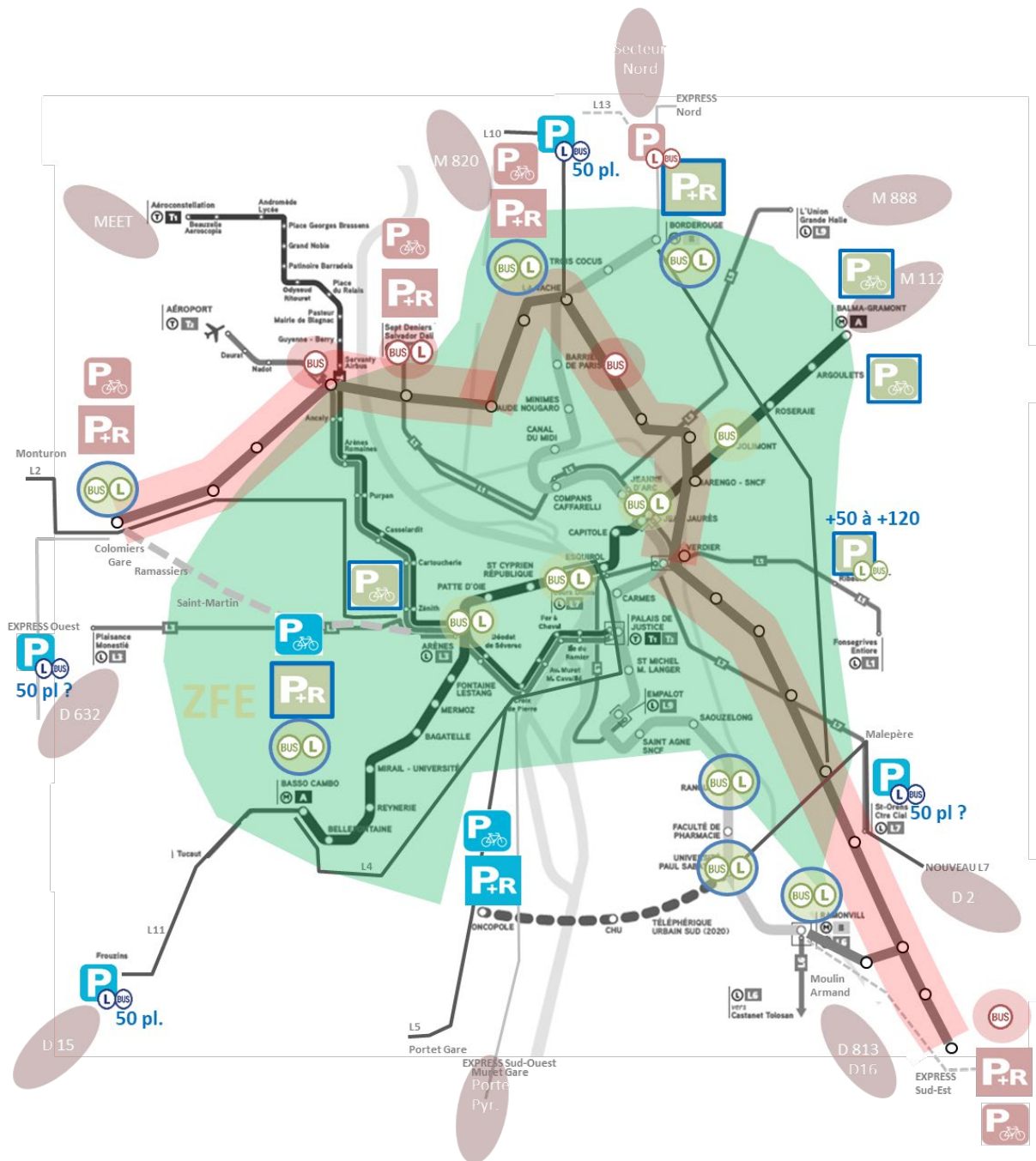
Feuille de route 2026



Feuille de route post 2026



● Programme à définir



En complémentarité des parkings de rabattement sur les gares et haltes ferroviaires

Le Comité Syndical :
Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés :
[MM. Bacou et Martin n'ont pas pris part au vote]

ARTICLE 1 : **APPROUVE** la feuille de route PEM-P+R 2026-2030.

ARTICLE 2 : **VALIDE** la programmation des opérations PEM-P+R pour la période 2022-2026.

ARTICLE 3 : **DIT** que chaque opération fera l'objet d'une délibération validant le programme d'opération.

ARTICLE 4 : **AUTORISE** les services du SMTC à réaliser toutes les études nécessaires à la mise en œuvre de la feuille de route PEM-P+R 2026-2030.

ARTICLE 5 : **DIT** que la présente délibération sera transmise à Monsieur le préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,
Le Président,

Jean-Michel LATTES